



**Mairie d'AUBY**  
Attribution Réalisation de  
Diagnostics immobiliers  
Décision n° 2025/093/MP

Publié le 15 mai 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°6042;

Considérant le dossier de consultation relatif au marché "Réalisation de diagnostics immobiliers" établi par le Service marchés public

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique estimé à 3 132.00 € HT, et que le montant limite de commande pour la durée totale du marché s'élève à 10 000.00 € HT;

Vu la décision de l'administration du 10 décembre 2024 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 14 février 2025 à 17h00;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 13 juin 2025;

Considérant que six (6) offres sont parvenues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société AUDIT & DPE - 16 Vieux Chemin de Meaux - 93190 LIVRY GARGAN

Le montant total des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum	Maximum
Aucun	10 000.00 € HT

Le Maire,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

**Mairie d'AUBY**  
Attribution Réalisation de  
Diagnostics immobiliers  
Décision n° 2025/093/MP

**Article 2**

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit à la société AUDIT & DPE - 16 Vieux Chemin de Meaux - 93190 LIVRY GARGAN

Le montant total des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum	Maximum
Aucun	10 000.00 € HT

**Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 15/05/2025

Franck VALEMBOSIS,

1<sup>er</sup> adjoint au Maire